

Réponse à la légation des Etats-Unis d'Amérique.

C'est avec une vive satisfaction que le Conseil fédéral suisse a pris connaissance de l'intention du Président des Etats-Unis d'Amérique de procéder à une consultation d'ensemble des Etats neutres. Il salue avec joie l'initiative du Gouvernement américain et voit dans l'intervention de celui-ci une garantie sérieuse de succès.

Les deux questions auxquelles le Gouvernement des Etats-Unis propose au Conseil fédéral de prêter une attention particulière sont sans aucun doute des problèmes importants; de leur solution peuvent dépendre, pour une large part, le bien-être des peuples et la prospérité du monde ainsi que la possibilité d'alléger, dans une sensible mesure, le poids que fait actuellement peser sur diverses nations la nécessité où elles se trouvent de s'armer fortement.

C'est dire que la Suisse est prête, quant à elle, à reprendre l'étude de ces problèmes avec toute la ferveur d'un pays profondément attaché à la paix et dont la vie économique, au centre du continent européen, est solidaire pour une si large part de la vie économique du monde; dans toute la mesure, également, compatible avec son statut international, qu'elle a l'obligation de maintenir.

Le Conseil fédéral tient cependant à souligner que la possibilité même d'aborder l'étude de ces questions dans l'atmosphère propice à leur solution et d'obtenir des résultats pratiques dépendra, dans une large mesure, non seulement de la durée des hostilités, de leur étendue et de leur intensité, mais aussi des conditions spirituelles et morales, économiques et sociales, dans lesquelles l'Europe et le monde se trouveront au lendemain de la guerre. En outre si les hostilités devaient se terminer par une paix instaurant un état de déséquilibre contraire aux lois fondamentales de la vie; si les traités qui seront conclus à l'issue des hostilités devaient ne pas tenir compte du profond besoin d'équité et de justice qu'éprouve le monde; s'ils perpétuaient un état de malaise et de tensions, bref, s'ils procédaient d'un esprit de violence, il semblerait difficile d'instituer dans ces conditions un débat vraiment utile et fécond sur un régime économique sain et d'envisager une limitation sérieuse quelconque des dépenses militaires et des armements.

On peut se demander dans ces circonstances s'il ne serait pas opportun que tous les Etats non belligérants - ils constituent actuellement encore la grande majorité dans le monde - fissent entendre leur voix au moment du règlement de la paix pour défendre les principes fondamentaux à la faveur desquels, et desquels seulement, il sera loisible d'abandonner les oeuvres de mort et de reprendre les travaux de la paix sous le signe béni de la concorde recouvrée.

Des délais qui séparent encore de l'avènement de cette paix ne doivent pas être perdus; au contraire, ils peuvent être utilement employés, de l'avis du Conseil fédéral, à étudier, d'abord dans le cadre national, les deux problèmes si heureusement soulevés par le Président des Etats-Unis. Les divers pays tiendront sans doute à s'inspirer dans leurs travaux des nombreuses études déjà effectuées



par diverses instances internationales, dont la Société des Nations, la Chambre de commerce internationale, la conférence permanente des hautes études, etc.

Lorsque la paix se dessinera, et dans la mesure où elle répondrait à l'atteinte que le monde fonde sur elle, il sera loisible aux gouvernements de confronter dans une conférence le résultat des recherches auxquelles ils auront procédé, en recourant, cela va sans dire, aux avis les plus éclairés.

Légation de Suisse à Paris
Rapport de session pour
l'année 1939.

* * * * *

Département Politique, Proposé le 23 mars 1940.

Voici le rapport de session pour l'année 1939. L'Assemblée a adopté la proposition, et elle a été mise en œuvre par la Légation de Suisse à Paris.

Extrait de la séance publique (séance du 23 mars 1940) de la Commission de la Paix.

Le Secrétaire.

Le Secrétaire.

[Signature]